



APRÈS LE 23 AVRIL

PRÉPARONS ENSEMBLE NOTRE FUTUR.

- 60 à 100% de gréviste suivant les brigades. Grève de l'intersyndicale CGT-FO-CFTC-CFDT-UNSA et SUD:

C'est un succès !...

▪ Le rassemblement à la DOTC a montré la détermination des grévistes, qui ont exigé que La Direction, cesse ses discours lénifiants et qu'elle **ouvre de véritables négociations.**

▪ L'intersyndicale, a exigé que l'ordre du jour de la prochaine audience de négociation (qui doit se tenir le lundi matin 28 avril) porte sur 5 points :

- ① - Tout départ doit être remplacé.
- ② - Intégration de Rognac dans C.Q.C.
- ③ - Ouverture du dossier économique (emploi, horaire, régimes et conditions de travail) en parallèle avec le dossier social.
- ④ - Ouverture du dossier santé au travail. La DOTC doit tirer le bilan catastrophique sur la santé au travail des agents avec la création des premières PIC (Pour exemple Gonesse...)
- ⑤ - Rétablissement d'un jour Férié pour l'ascension. Le 1^{er} Mai étant un jour chômé. Une note de La Poste de février 2008 considère de fait que l'ascension et le 1^{er} Mai ne font qu'un et totalise donc 10 fériés pour 2008 au lieu de 11 en réalité. Si on fait les comptes : Cette année nous avons déjà travaillé un jour de plus en février, nous donnons arbitrairement un jour pour pentecôte, le férié de l'ascension supprimé, la facture est lourde, pour le personnel.

Travaillez plus, pour gagner moins. « C'est du vol ».

⊗ **L'intersyndicale** a précisé, que ces 5 points étaient incontournables et que la réunion du lundi 28 avril ne devait pas être une énième réunion de travail bidon.

⊗ **SUD** pèsera de tout son poids pour faire valider ces 5 points affirmés par l'intersyndicale.

⊗ **SUD** exige le gel des emplois et l'arrêt de toutes restructurations. **SUD** exige que la DOTC révèle les horaires, les organisations, les conditions de travail à Marseille Arnavant, à la PPDC Centre, la PPDC Est, à Mille Provence et Rognac.

⊗ **Depuis plus d'un an, SUD prévient la DOTC de la nécessité de négocier dans la transparence pour éviter un conflit majeur préjudiciable au personnel, à La Poste et aux usagers.**